N° 843. MERCREDI 8 JUILLET 1863. 8me année

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. Laffitte, Bullier et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas, Laffitte, Bullier et Cie, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

## ROUBAIX

7 juillet 1863.

Les événements de Madagascar préoccupent l'opinion publique mais d'une façon secondaire. On peut voir encore ici la lutte des idées rétrogrades contre les idées de progrès et civilisatrices. C'est une révolution de palais.

Les chefs de ce mouvement *justifient* l'assassinat du roi en s'appuyant *sur les superstitions populaires*.

Le roi refusait de manquer à sa parole dans le pacte conclu avec M. Lambert. La mort du roi tranchait la question. On l'a tué.

Encore un motif d'intervention.

Les troubles qui viennent de surgir en Grèce ontleur importance.

La guerre d'Amérique, malgré les tentatives faites par l'Empereur pour faire cesser cette lutte fratricide, continue, grâce à l'attitude passive de l'Angleterre. Cependant on peut espérer, du mouvement que le général Lee vient de faire en Pensylvanie et dans le Maryland, une solution prochaine.

Les propositions du cabinet français finiront par être forcément acceptées à Londres.

Seulement l'Angleterre perd du temps.

Parmi toutes ces questions, celle qui est la plus brûlante, celle qui peut amener le *casus belli* le plus probable, c'est l'insurrection de la Pologne.

La Russie perd toute mesure ; il semble *qu'elle ait peur*. Ses moyens de répression touchent, ou mieux, remontent à la barbarie. On pend, on fusille des nobles, des enfants et des prêtres.

Les fusillades de Vilna n'ont pas suffi à la rage stupide des soldats de Mourawieff.

Les veuves des victimes n'ont pas le droit de porter *leur deuil*.

« Une amende de 25 roubles est infligée aux femmes qui seront arrêtées vêtues de deuil ; en cas de récidive, on paiera 50 roubles ; à la troisième fois, les récalcitrans seront jugés comme des personnes prenant part à l'insurrection. Les agens russes arrêtent dans les rues les femmes vêtues de deuil, les jettent de force en voiture et les conduisent au bureau de police, où elles sont menacées et brutalement insultées. Les plus riches paient l'amende ; mais une vingtaine de pauvres femmes, qui ne pouvaient payer, ont été fouettées. Quelques-unes ont reçu jusqu'à 100 coups de knout ; la plupart de ces malheureuses créatures nageaient dans le lang et se sont évanouies.

» Il y a dans les cachots de la citadelle de Vilna une foule de femmes emprisonnées pour des délits de ce genre ; plusieurs d'entre elles (et je citerai dans le nombre Mlle Marie Lapasmk, appartenant à une illustre famille du district de Lida) ont été trouvés asphyxiées dans leur cellule. Beaucoup d'autres sont mortes en prison par l'effet de la terreur, du désespoir ou des mauvais traitemens.

» Beaucoup de paysans commencent à profiter de la permission tacite de pillage que leur donne la dernière circulaire de de Mourawieff. La soldatesque maltraite la noblesse. Un propriétaire noble, M. Julistrowski, a réussi par miracle à échapper à ses bourreaux. Son régisseur et le curé de ses domaines ont reçu chacun 100 coups de verge. Un autre propriétaire M. Kiersnowsky, n'a dû son salut qu'à l'attitude énergique de ses paysans. Parmi les personnes emprisonnées depuis quelque temps dans la citadelle de Vilna beaucoup ont disparu sans qu'on sache ce qu'elles sont devenues.

»Les églises sont cernées pendant les cérémonies religieuses par la police et la soldatesque qui sont chargées de veiller sur les dames qui sortent. Dans ces occasions, le moindre signe de deuil ou tout autre prétexte suffit pour donner lieu à des actes de violence et même à de nouvelles profanations de la maison de Dieu. »

Nous ne pouvons prévoir ce que la diplomatie obtiendra de la Russie. Mais on peut, on doit protester contre cet état de choses.

Pendant qu'on discute, les massacres continuent en présence de l'Europe indignée. Il est temps que l'Europe avise, et trouve un moyen d'arrêter cette longue tuerie.

Nous avons toute confiance en la diplomatie mais il faut qu'elle se hâte.

J. Reboux.

## Revue des journaux.

On lit dans la partie officielle du Moniteur :

« L'Empereur a approuvé, le 29 juin dernier, un décret portant règlement de l'hôtel impérial des Invalides.

» Ce décret, qui sera exécutoire à partir du 1er janvier 1864, comprend 657 articles et introduit dans l'ancienne législation des Invalides des améliorations que résume le rapport présenté à l'Empereur par S. Exc. le maréchal comte Randon, ministre de la guerre. »

M. A. Vitu, dans le Constitutionnel, après avoir fait observer que les bruits accrédités depuis deux jours permettent de prévoir que la Russie ne mettra point d'obstacle sérieux à la discussion en conférence des six points formulés par les trois grandes puissances, ajoute :

« Il reste à se demander maintenant si ces obstacles viendront des Polonais ; le langage de quelques journaux qui s'appliquent systématiquement à pousser la question à l'extrême, pourrait le faire craindre ; mais nous espérons mieux de la sagesse et de la prévoyance de la nation polonaise. En prenant en main la cause de la Pologne, l'Europe a acquis un droit incontestable à lui imposer certaines exigences, et les Polonais ont contracté certaines obligations envers elle. Il ne serait pas juste, en effet, qu'une des parties fût invitée à accorder ce que l'autre partie pourrait ne pas accepter. Un refus que le gouvernement russe opposerait aux dernières dépêches qui lui ont été remises, pourrait blesser la susceptibilité des puissances, un refus par lequel les Polonais répondraient aux sympathies de l'Europe serait encore plus à déplorer. L'occasion est, en effet, décisive pour la noble nation polonaise de prouver à la face du monde que son insurrection est réellement nationale ; qu'elle ne se confond point avec les manifestations indéfinies de l'esprit révolutionnaire, et que, toujours héroïque sur les champs de bataille, elle est aujourd'hui même mûre pour la vie politique et autonome qu'elle revendique avec tant d'énergie. Elle doit, enfin, en présence des dispositions ouvertement favorables des grandes puissances européennes, se montrer d'autant plus modérée dans ses demandes, habile dans ses actes, et sage, quoique ferme, dans son attitude. En substituant, par exemple, dans les circonstances actuelles, aux demandes si précises et si libérales formulées par les trois puissances, des extensions de territoire qui remplaceraient la base légale des traités par une revendication historique que la force seule pourrait réaliser, les Polonais rendraient trop facile le rôle de la Russie, et c'est au nom de leurs intérêts les plus chers que nous leur signalons les dangers auxquels ils s'exposeraient en se plaçant eux-mêmes en dehors du terrain politique défini par les puissances même dans leurs dernières depêches au prince Gortschakoff. »

### RÉFORME DE LA BOULANGERIE.

Le rapport de M. Rouher commente avec justesse et clarté le décret d'affranchissement de la boulangerie. Sauf un point considérable, la taxe du pain, l'exposé ministériel confirme les espérances des amis de la liberté commerciale. Nous dirons tout à l'heure ce que nous pensons de cette restriction plus timorée que rationnelle.

Dès à présent, car deux mois, c'est l'avenir touché du doigt, dès à présent, l'industrie boulangère est affranchie des entraves qui nuisaient pas moins à son développement qu'elles ne préjudiciaient aux intérêts du public. A Paris et dans les 165 villes réglementées, la limitation du nombre des boulangers va faire place au droit commun ; c'est-à-dire que chacun pourra fabriquer et vendre du pain sans autre sujétion que la surveillance exercée, dans un intérêt hygiénique, par l'autorité locale. Encore cette surveillance sera-t-elle plus transitoire que durable, plus formaliste que nécessaire. La concurrence par la liberté, voilà le meilleur stimulant du négoce et de l'industrie. Les boulangers, avec le nouveau régime, s'occuperont très peu des visites du commissaire, mais beaucoup de l'affluence des acheteurs. On ira où le pain sera de bonne qualité et à bon compte ; le boulanger qui mouillera trop et ne fera pas assez cuire verra sa fournée rester sur les perches. Il s'empressera de sortir de cette voie ruineuse. Sans nommer personne, combien y restent à présent, et font fortune. Ecoutez donc, de l'eau de puits vendue trois sous la livre, c'est un bon prix, même au regard de la laitière et du marchand de vin, qui en tirent, eux, un profit baptismal plus fructueux encore.

Indépendamment des villes que nous appellerons réglementées, il y en a un très grand nombre pour lesquelles, sous un nom différent, le régime de la boulangerie est le même. Peu importe, en effet, que dans telle ville ou tel bourg, le chiffre des boulangers ne soit pas limité en vertu d'une ordonance royale ou d'un rescrit impérial, si je ne puis y fabriquer, y débiter du pain qu'en vertu d'un arrêté de M. le maire ?... Un décret municipal est souvent plus difficile à emporter d'assaut dans une mairie qu'une loi au corps législatif. Eh bien ! l'autorisation est annulée de ce côté, comme la limitation de l'autre. S'établira partout boulanger qui voudra.

« — Il ne s'en établira guère, dit-on; les gens ne sont pas pressés d'aller à la ruine. Les boulangers, dans les villes et dans les bourgs, ne roulent pas carrosse déjà ; que sera-ce lorsque leur nombre sera doublé et que la poire, au lieu d'être partagée par moitié, sera coupée en quatre ? » Propos de craintifs ou d'interessés, certes, on ne verra pas autant de boulangers que d'épiciers, ni surtout que de cafetiers et d'aubergistes, mais il y en aura suivant le besoin consommateur de chaque localité. « C'est ce qui existe, répondez-vous. » Nullement. La libre concurrence va transformer l'industrie boulangère. On ne fabrique que du pain blanc ; on fabriquera du pain bis. Voyez-vous d'ici la différence de débit? Aujourd'hui un panier suffit à porter la provende aux clients ; dans trois mois, il faudra une charrette. « Pourquoi ? » Parce qu'alors les petits ménages, voire les gros, pouvant avoir du pain frais tous les jours, du pain nutritif, vendu au poids réel, bien cuit, à prix sortable, se dégageront, eux aussi, des embarras dispendieux de la boulangerie domestique. Tout le monde mangera du pain de boulanger, rien que tout le monde ; jugez le nombre de pétrins et de fournées qu'il faudra.

Mais à une condition. C'est que la taxe, même officieuse, sera abolie. Si on laisse subsister la taxe, adieu les avantages de la liberté, adieu les profits de la concurrence. Il faut se confier à l'émulation industrielle, ou bien garder le régime qu'on a. Chacun en souffre, mais personne ne s'en plaint, tant nous sommes un peuple difficile à mener ! et si quelqu'un s'avisait de dire que la taxe du pain est un reliquat du fameux *maximum* révolutionnaire, on l'accuserait prestement de calomnie. Le pain taxé, c'est la protection mainte-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 8 JUILLET 1863.

## CAUSERIE MUSICALE

### CERCLE DU DAUPHIN — CONCERT — BANQUET.

Ceux qui ont observé l'aspect général de Roubaix, qui ont étudié la nature toute particulière et le caractère de la population, se sont attachés à faire ressortir la marche ascendante, la progression de son industrie et de la richesse de ses habitants.

Roubaix, tel qu'il est aujourd'hui, avec ses habitations, on pourrait dire de quelques-unes véritablement splendides ; avec son luxe, résultat de fortunes rapidement faites, frappe l'esprit de l'observateur, surtout de l'étranger. La génération présente se laise aller volontiers à cette idée que Roubaix a toujours été ainsi et que la ville est sortie toute resplendissante sous le coup de baguette d'une fée.

On oublie généralement l'humble ruche où s'est formé ce peuple de travailleurs, source de la prospérité actuelle. Les représentants de ce qu'on pourrait appeler le *Vieux Roubaix* sont rares. Cependant, près des *cercles* élégants de l'époque moderne, existent encore quelques *sociétés* où l'on retrouve un souvenir du *temps passé*, des anciennes coutumes qui n'ont pas subi l'influence de la dernière période de transformation. L'historien devrait, pour se former une opinion exacte sur une ville, puiser beaucoup dans ces *sociétés*, ces *corporations*.... etc., qui sont généralement l'expression, l'abrégé de la généralité.

J'ai été dernièrement à même de voir une de ces sociétés, rappelant tout-à-fait l'ancien esprit de Roubaix, la simplicité, je ne dirai pas *confortable* (le mot est trop nouveau et trop anglais) mais *cossue* de la riche bourgeoisie.

Cette société c'est le *Cercle du Dauphin*.

Pourquoi *cercle ?* A l'origine, cette dénomination n'était pas connue.

Pourquoi Dauphin ? je vous dirai cela quelque jour. Sa naissance remonte à 1803, même plus loin, dit-on. Depuis lors son réglement est resté tel qu'il avait été établi.

Il peut être utile d'en citer quelques articles ; ils ont été et sont encore la sauvegarde du *Cercle*, la cause de sa longue existence.

Le nombre des sociétaires est fixé à *cent*.

Pour devenir sociétaire il faut d'abord être *membre honoraire* et attendre la retraite d'un membre titulaire, ce qui n'arrive le plus souvent qu'à la mort de l'un d'eux.

On peut cependant se retirer en payant simplement la cotisation de l'année courante.

Le cas est fort rare.

Un des articles essentiels des statuts est celui-ci :

Les dépenses, faites dans l'établissement, ne *peuvent dépasser le maximum fixé*.

Cet article amène une *égalité forcée* entre les fortunes inévitablement inégales. Là est certainement la cause de l'union qui règne dans cette société.

On a pu remarquer que beaucoup de cercles tombent par le départ de ceux à qui leur position ne permet pas de suivre certaines dépenses faites par d'autres membres plus riches.

Chaque année une fête générale suit l'élection du président.

Celui qui vient d'être réélu en est à sa quinzième année de présidence.

J'ai pu assister à la fête du 21 juin, et j'ai observé ce que j'ai dit plus haut : qu'on retrouve là l'ancienne bourgeoisie, l'esprit de famille, de la *famille d'autrefois*.

L'anglomanie n'a pas passé par là. On ose encore rire, s'amuser, sans crainte de paraître *Schocking*. La vieille gaîté française s'est refugiée dans ce petit coin qu'on nomme le Dauphin.

Il y avait, ce-jour là, soirée musicale. On avait tout simplement transformé le jeu de boules (la *bourloire*) en salle de concert.

Un mot sur ce concert. Beaucoup d'autres pompeusement annoncés n'ont pas offert l'attrait de celui-ci. L'*harmonie* et les *chœurs*, nouvellement organisés, ont convenablement débuté.

Les solistes ont réussi.

M. Detournay est un chanteur agréable, il a dit avec beaucoup d'intelligence et de goût l'air de *Leicester* (de Kenilwirth) et une romance.

M. E. Destombes a touché gentiment une *fantaisie* pour piano.

M. Desbonnet tire du basson un bon parti. Le travail complètera son talent déjà remarquable.

M. Knorr, tout jeune encore, a l'expérience d'un artiste consommé. Le *saxophone* est un instrument difficile à manier comme expression surtout. Ce jeune homme en connaît toutes les ressources. Son chant est large, plein, ses variations sont sûres. Ce sera et c'est même déjà un instrumentiste hors ligne.

M. Charles Wattel est un des meilleurs clarinettistes que j'aie entendus. Il a rendu la cavatine du *Barbier* d'une façon délicieuse. Il possède plusieurs qualités essentielles : une grande sûreté de son, un goût parfait, et un respect profond pour l'œuvre qu'il interprète. Son jeu dénote une modestie égale à son talent.

On entendait à ce concert, pour la première fois, à Roubaix, un des meilleurs élèves de l'école de chant du Conservatoire de Lille : M. Ch. Lepers.

M. Lepers est lauréat de ce Conservatoire; il a obtenu le deuxième prix (cette année-là il n'y a pas eu de 1er prix) et il va concourir sous peu. Il a toutes les chances possibles d'obtenir un succès complet.

Il possède une voix de baryton bien timbrée, juste, sympathique et d'une grande étendue, l'étude l'a assouplie de façon à lui permettre d'aborder un répertoire forcément négligé par beaucoup de chanteurs : répertoire où les *vocalises* rendent indispensables des études, une science acquises. Il a dit avec verve et une netteté d'intonation irréprochables l'air des *Noces de Jeannette*.

L'air du *Valet de Chambre* n'offre pas moins de difficultés, quoiqu'elles soient de nature différente; il est peut-être plus à *effet* que l'autre; il a été enlevé avec un rare bonheur. Tous les *traits*, nombreux et variés, ont été réussis.

*Redemandé*, M. Lepers a dit deux romances d'un genre complètement différent et a montré là qu'il avait autant de goût que *d'étude*.

Je rappelle, à propos de M. Lepers, ce que j'ai déjà dit : que, l'instrument étant donné, la science musicale, le travail, l'étude dirigée par un maître sont les conditions sans lesquelles on ne peut arriver à une bonne exécution.

A toute règle il y a l'exception, j'en parlerai plus loin.

M. Lepers peut être considéré comme un des bons chanteurs de Lille, mais son talent va seulement maintenant acquérir toute sa force.

Il va entrer dans ce qu'on peut appeler l'esthétique de l'art, c'est-à-dire l'étude approfondie des maîtres, l'application de la science au sentiment.

M. Boulanger son professeur, un des plus savants que nous ayions, le guide sûrement dans cette voie.

Comme d'habitude des chansonnettes ont terminé les deux parties. M. Devienne a été fort applaudi dans celles qu'il a dites.

Après le concert, le bal.

La cour, ornée avec goût, a servi de salle de danse, comme le jeu de boules avait servi de salle de concert. Ce bouquet de la fête a été aussi gai, aussi brillant que possible.

Le lendemain, un banquet de cent couverts était offert aux sociétaires.

Il a été le prétexte d'un second concert. M. Lepers a eu un nouveau succès qu'il a partagé avec un invité, M. A. Chatteleyn.

Cet amateur, que l'on a déjà entendu dans plusieurs concerts de la *Société Chorale* et dont on a pu constater le talent, a dignement secondé M. Lepers dans un duo de *Conconne*. Il a, de plus, chanté une œuvre fort gentiment écrite : *Le vin et les*